

## Notre zone d'intervention

Elle est déterminée par l'arrêté préfectoral du 06 Juillet 1990 et couvre les cantons de :

- ◆ BEAUREPAIRE EN BRESSE
- ◆ CUISEAUX
- ◆ LOUHANS
- ◆ MONTPONT EN BRESSE



## Prise de contact

Pour toute demande de prise en soin, l'infirmière coordinatrice propose un entretien de préadmission soit téléphonique ou au sein du service SSR et médecine du CHBL.

Après avoir recueilli un certain nombre d'informations vous concernant et au regard des places disponibles, elle organise une visite à votre domicile. Cette visite a pour but :

- D'apporter des informations sur le service.
- D'évaluer vos attentes, vos besoins et vos capacités.

# Service de Soins Infirmiers à Domicile



SSIAD du Centre Hospitalier  
de la Bresse Louhannaise  
350 avenue Fernand POINT  
71502 LOUHANS cedex

☎ 03.85.76.30.36

06.32.94.20.33

Mail : SSIAD.CHBL@louhans.fr

**Le SSIAD intervient auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes**, permettant ainsi :

◆ D'éviter les hospitalisations lors de la phase aigüe d'une affection pouvant être traitée à domicile.

◆ De faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.

◆ De prévenir ou retarder l'aggravation de l'état de santé des personnes.

Le SSIAD est une structure médico-sociale du Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise.

A ce jour, celle-ci s'élève à **85 places dont 6 pour des personnes âgées de moins de 60 ans, handicapées et/ou dépendantes.**

### **Nos missions**

Le SSIAD assure **sur prescription médicale**, des soins de base, des soins relationnels et des soins techniques.

Les soins de base sont les soins d'hygiène et de confort, assurés par les aides-soignants du service. Sont exclues les tâches relevant de l'aide-ménagère.

### **En collaboration avec**

- ◆ Le médecin traitant
- ◆ Les infirmiers libéraux
- ◆ D'autres intervenants extérieurs :  
Pédicure, Kinésithérapeute, orthophoniste, etc.), sur prescription médicale
- ◆ Les aides à domicile
- ◆ Les étudiants aides-soignants

### **Principaux intervenants**

- ◆ Les aides-soignants
- ◆ L'infirmière coordinatrice
- ◆ Le cadre de santé
- ◆ La secrétaire médicale

### **Jours et Heures d'ouverture**

**Le bureau SSIAD est ouvert :**

Du lundi au vendredi  
de 09h00 à 17h00.

**Les interventions des aides-soignants :**

Du Lundi au Dimanche  
de 07h00 à 20h00.

### **Conditions financières**

Tous les soins sont **pris en charge par l'assurance maladie** quel que soit le niveau des ressources des bénéficiaires, bénéficiant ou pas de l'exonération du ticket modérateur.

Aucune avance de fonds n'est demandée dans le respect de la législation en vigueur.

Si des soins sont réalisés par l'infirmier(ère) libéral(e) conventionné(e) avec le service, ils seront facturés directement au SSIAD.

En conséquence, le service ne peut vous demander **aucune participation financière** quelle qu'elle soit.